



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt deux, le vingt octobre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, M. Henri BENABENT, Mme Marilyne AUGERY, Mme Nadine ABENIA, M. Marc DEJEAN, Mme Claudine BERNARD, Mme Sabine BERGÉ, M. Olivier CRISTOFOL, M. Frédéric RAGNÉ, Mme Catherine ZELMATI, M. Daniel DEDIEU, Mme Marion ZIMBLER, M. Guy DECOUIGNY, M. Jacques MIRABAIL.

Étaient absents excusés : Mme Rolande LESTRADE, M. Christophe AVENARD, M. Georges RABAUD, Mme Martine GIROTTO, Mme Valérie ESPY, M. Nicolas BERGÉ, Mme Elise PIC, M. Emmanuel MARTINEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Rolande LESTRADE en faveur de Mme Nadine ABENIA, M. Christophe AVENARD en faveur de M. Henri BENABENT, M. Georges RABAUD en faveur de M. Marc DEJEAN, Mme Valérie ESPY en faveur de Mme Catherine ZELMATI, M. Nicolas BERGÉ en faveur de Mme Sabine BERGÉ, Mme Elise PIC en faveur de M. Michel DOUSSAT, M. Emmanuel MARTINEZ en faveur de Mme Claudine BERNARD.

Secrétaire : Mme Sabine BERGÉ.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Ce document lu par M. le Maire n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Point 1 : Création de postes suite à un avancement de grade par l'ancienneté et dans le respect de lignes directives

Les postes à créer sont exposés par Mr Michel DOUSSAT, et soumis au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Médailles du travail

Il est proposé de récompenser les agents en fonction de leur ancienneté.

3 agents sur la commune y sont éligibles :

-2 personnes ont 20 ans d'ancienneté, soit 200€ et la médaille d'argent.

-1 personne a 30 ans d'ancienneté, soit 300€ et la médaille de vermeil.

Concernant les primes en fonction de l'ancienneté, Mme Maryline AUGERY propose pour la médaille grand or, soit 40 ans, une prime de 500€, plutôt de que 400€. Plusieurs conseillers sont favorables à cette modification.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Approbation de l'avenant à la convention au Service Santé au Travail du Centre de Gestion de l'Ariège.

Une modification de la convention a été faite concernant les tarifs :

- Absences de présentation de l'agent lors de la visite médicale, facturation de 50€
- Nouveau tarif visite : 110€/agent/an

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Point 4 : Tarifs cantine

À la suite d'une augmentation des tarifs du prestataire pour les repas de la cantine, il est proposé d'augmenter les tickets à compter du 1^{er} janvier 2023.

- Repas ST Jeantais : 4.20€
- Repas extérieur : 5.30€
- Instituteurs : 6.20€

Soit une augmentation de 20 cts par repas et par catégories.

Une réunion avec le prestataire est prévue le 17 novembre et Nadine ABENIA propose d'inviter les délégués parents d'élèves.

Cette modification est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Point 5 : Attribution d'une subvention au Comité des fêtes.

Subvention de 1300€, (montant des recettes perçu par la mairie de la part des forains lors de la fête.)

Le point est soumis au vote du conseil et est adopté à l'unanimité.

Point 6 : Passation d'un contrat pour la carte achat comme modalité ponctuelle d'exécution de la dépense publique et adoption du règlement correspondant.

Michel DOUSSAT explique le fonctionnement de cette carte. Des questions concernant le tarif de celle-ci sont posées.

Le coût de cette carte étant de 360 €/an + des frais de transaction. Plusieurs élus trouvent le tarif coûteux, et la question est posée, à savoir est ce que le coût de cette carte est judicieux par rapport aux montants et aux économies effectués.

Michel DOUSSAT propose de l'essayer pendant une année et de refaire un point ultérieurement.

Ce point est soumis au vote :

- 6 élus s'abstiennent dont une abstention par procuration (M. Zimbler, S Bergé, N. Bergé, D Dedieu, F Ragné, J Mirabail)
 - 15 élus sont pour.
-

Point 7 : Admission en non-valeur.

L'admission en non-valeur de titres de 2013 à 2017 pour un montant de 5206.30€ est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Décision modificative n°1 du budget principal

Mr Marc DEJEAN explique les modifications du budget point par point.

Depuis le 1/07/2022, revalorisation du point indice de 3.5%

Manque de visibilité sur les accompagnements financiers.

Prochainement installation des horloges sur l'éclairage public qui va permettre une baisse sur les coûts de l'énergie.

Ecole financée à 80%, reste à payer environ 164 000€.

La modification est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Point 9 : Création d'une réserve communale de sécurité civile.

Michel DOUSSAT explique que lors de la réunion sur la sécurité, des élus se sont portés volontaires pour intégrer cette réserve, à ce jour, Jacques Mirabail, Frédéric Ragné, Michel Doussat, Audrey Rouch en font partie.

Ce point est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Une étude a été faite pour installer des ralentisseurs sur le chemin de la zone artisanale.
- La piste cyclable rue des sources va être supprimée et non remplacée. S Bergé demande également de supprimer le morceau de piste cyclable matérialisé sous la forme d'un trottoir juste avant vers la rue four rouge.
- Bilan CCPAP
- Projet territoire, maintien soutien des projets communaux, fiscalité professionnelle unique, accueil jeune enfants (mini crèche) sur la commune, 8000€ pour agora.

La séance est levée à 20h.

La secrétaire, BERGE Sabine.



Le maire, Michel DOUSSAT





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2022

Liste des délibérations

N° Délibérations	Objets	Résultats votes
MA-DEL-2022-055	Création de postes suite à un avancement de grade par ancienneté et dans le respect de lignes directives de gestion	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-056	Médailles du travail	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-057	Approbation de l'avenant à la convention au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de l'Ariège	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-058	Tarifs Cantine	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-059	Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Saint Jean du Falga	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-060	Passation d'un contrat pour la carte achat comme modalité ponctuelle d'exécution de la dépense publique et adoption du règlement correspondant	Adopté à la majorité <u>Pour</u> : 15 <u>Abstentions</u> : 6 dont une par procuration (N. BERGE, S. BERGE, D. DEDIEU, J. MIRABAIL, F. RAGNE, M. ZIMBLER)
MA-DEL-2022-061	Admission en non-valeur	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-062	Décision modificative n°1 budget principal	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-063	Création d'une réserve communale de sécurité civile	Adopté à l'unanimité